



Mai 2011

Les modes d'intervention psycho-socio-éducatifs de « soutien à la fonction parentale » dans les milieux populaires

Les transformations de la protection de l'enfance à l'épreuve des représentations, des pratiques professionnelles et des stratégies d'acteurs

Manuel Boucher

Mohamed Belqasmi

Candice Martinez

Marie-Laure Pouchadon

Mélanie Eloi

Sommaire

Problématique sociologique, démarche et méthodologie de l'enquête.....	2
Entre émancipation et pacification : l'institutionnalisation d'une « nébuleuse » de la parentalité.....	3
Le brouillage de logiques émancipatrices et sécuritaires	5
Les épreuves des familles et des acteurs sociaux face à la « gouvernementalité » de la parentalité.....	8
Bibliographie	16

Cette synthèse présente les principaux résultats d'une recherche s'inscrivant dans le cadre de l'appel à propositions de recherches thématique 2009 de l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) menée sous la direction de Manuel Boucher par le Laboratoire d'Etude et de Recherche Sociales de l'Institut du Développement Social (LERS-IDS) et ses partenaires (Institut Régional du Travail Social d'Aquitaine, Institut du Travail Social de la Région Auvergne) entre les mois de juillet 2009 et mai 2011¹. Cette enquête porte sur « les modes d'intervention psycho-socio-éducatifs de « soutien à la fonction parentale » dans les quartiers populaires. Plus précisément, la recherche exposée ici interroge les transformations de la protection de l'enfance en milieu ordinaire à l'épreuve des représentations, des pratiques professionnelles et des stratégies d'acteurs (acteurs sociaux et politiques/parents).

A partir des investigations menées dans trois départements français (Gironde, Seine-Maritime, Puy-de-Dôme), nous décrivons ce que recouvre, au-delà des positions de principes et des cadres théoriques développés depuis près de deux décennies, le champ du soutien à la parentalité. En particulier, nous décrivons l'ambivalence de ce champ oscillant sans cesse entre des logiques de valorisation/émancipation et des logiques de responsabilisation/moralisation, voire de pénalisation des familles des classes populaires. Ainsi, nous présentons les caractéristiques des acteurs de la parentalité, les principes directeurs des actions menées et leurs spécificités. Mais surtout, nous identifions et analysons les logiques de réflexion et d'action en tension, notamment des logiques protectrices et émancipatrices ainsi que des logiques sécuritaires et de contrôle qui mettent à l'épreuve les intervenants sociaux et les familles s'inscrivant dans les espaces de la parentalité, de la protection de l'enfance et de la prévention de la délinquance. Enfin, à partir du constat qu'il se produit, actuellement, un brouillage entre des logiques socio-éducatives et sécuritaires au sein des actions de soutien à la parentalité dans les milieux populaires, nous proposons une modélisation des différentes approches de la parentalité plébiscitées par les responsables politico-institutionnels et les professionnels sociaux. Nous montrons, que face aux « épreuves de la parentalité », des familles et des acteurs sociaux ont des capacités de réactions pour dépasser une dynamique de « moralisation punitive », aujourd'hui, en plein développement.

Problématique sociologique, démarche et méthodologie de l'enquête

Cette recherche s'inscrit dans une « sociologie des turbulences » (Boucher, 2010). Cette sociologie a pour objectif, notamment, de fournir un cadre d'analyse pour penser des phénomènes sociaux « sensibles » comme la violence, les désordres et leur contrôle autrement qu'à travers un prisme « moralo-sécuritaire ». En privilégiant le point de vue des acteurs, cette sociologie tente, au premier chef, de repérer et d'analyser les conflits sociaux et politiques (rapports de classes et d'intérêts), les conflits éthiques (valeurs personnelles et collectives/déontologies professionnelles) et culturels (revendications identitaires/ethnicité) contemporains qui révèlent les disjonctions et oppositions entre les valeurs égalitaristes, émancipatrices, de reconnaissance et de justice sociale revendiquées par les sociétés modernes individualistes et démocratiques et la réalité des rapports de domination, de discrimination, de réification et de mépris qui, dans ces mêmes sociétés, sont sans cesse en voie de transformation et de recomposition. Dans cette configuration, la « sociologie des turbulences » insiste, également, sur les capacités d'action et de réaction individuelle et collective (révolte, distanciation, subjectivation, réflexivité) des acteurs qui, malgré les épreuves et les expériences de domination et de désobjectivation dans lesquelles ils peuvent être engagés, en tant que « sujets » (individu/mouvement social) porteurs de droits² (politiques, sociaux, culturels), se rebellent pour accéder ou maintenir une liberté et une dignité individuelle et collective et co-produire une société humaine, solidaire et socialement juste.

¹ Outre Manuel Boucher, l'équipe de recherche était constituée de Mohamed Belqasmi (LERS-IDS), de Candice Martinez (LERS-IDS), de Marie-Laure Pouchadon (IRTS Aquitaine), de Mélina Eloi (IRTS Aquitaine) et de Régis Pierret (ITSSRA).

² Selon Alain Touraine, le concept de « sujet » désigne l'être humain en tant qu'il est porteur d'activités et surtout de droits universels, en particulier par l'appel à la raison et par la défense de ce qu'on nomme les droits humains fondamentaux, c'est-à-dire universels. En outre, Touraine souligne que « c'est l'étude de cette conscience des droits qui constitue le cœur d'une sociologie du sujet. C'est elle, en premier lieu, qui permet de définir et d'analyser des mouvements sociaux qui complètent la référence aux droits par la mise en cause d'adversaires qui ne respectent pas ou même ne reconnaissent pas ces droits. »

Dans la pratique, parmi les départements retenus pour mener cette recherche - la Seine-Maritime (76), la Gironde (33) et le Puy-de-Dôme (63)- les deux premiers se situent parmi les vingt-et-un départements français peuplés de plus d'un million d'habitants, le troisième étant relativement peu habité et enclavé. Dans la pratique, l'essentiel de l'enquête a été réalisé dans les deux premiers départements, le Puy-de-Dôme a, en effet, surtout permis de préciser la pertinence des analyses produites à partir des terrains girondin et seinomarin. En Seine-Maritime, l'enquête s'est concentrée sur trois agglomérations. Les deux premières se situent dans les aires d'influence des villes de tradition industrielle de Rouen et d'Elbeuf, la troisième dans la cité portuaire de Dieppe. En Gironde, l'enquête s'est focalisée sur deux quartiers classés en zone urbaine sensible (ZUS) au nord de Bordeaux, une ville moyenne de l'agglomération bordelaise située sur la rive droite de la Garonne, ainsi que sur des territoires ruraux.

Sur chacun des sites retenus, nous avons généralement commencé par rencontrer les acteurs politico-institutionnels afin qu'ils nous présentent les politiques qu'ils impulsent dans le territoire dont ils ont la charge, de manière à identifier les organisations sociales et les acteurs dont ils soutiennent les actions, notamment ceux qu'ils considèrent comme porteurs d'initiatives innovantes de « soutien à la fonction parentale ». Ensuite, grâce à la réalisation d'entretiens individuels et collectifs mais également grâce à plusieurs temps d'observation directe, nous avons alors pu approfondir la connaissance des acteurs qui mènent, concrètement, les interventions de « soutien à la fonction parentale » et, par ce biais, parfois pu accéder directement à des familles (parents, enfants) qui participent à certaines de ces actions. Il faut noter que cette démarche exigeante a nécessité d'obtenir la confiance de nombreuses personnes rencontrées et interviewées durant l'enquête. En effet, l'hypothèse principale de cette recherche selon laquelle, aujourd'hui, « nous ne pouvons pas penser les transformations du soutien de la « fonction parentale » et de la protection de l'enfance sans les relier aux mutations de la prévention de la délinquance » a souvent dérangé des acteurs sociaux mal à l'aise vis-à-vis de cette évolution. D'ailleurs, pour faire des observations directes au sein des dispositifs de la parentalité, parfois, il a fallu négocier avec les porteurs de ces actions mais aussi, dans une moindre mesure, avec les « usagers » puisqu'il était nécessaire de respecter les cadres et les règles de confidentialité, notamment qui permettent l'existence, souvent fragile, de ces actions. Ainsi, durant la réalisation de l'enquête, des interrogations d'ordre éthique et déontologique n'ont cessé d'alimenter les débats entre les chercheurs et leurs interlocuteurs. Nous avons alors tenté, autant que possible, de protéger l'anonymat des personnes rencontrées. L'équipe de recherche a, néanmoins, rencontré près de 150 personnes concernées par la parentalité (intervenants sociaux et politico-institutionnels, parents, enfants, élus politiques locaux) grâce la réalisation d'entretiens, à la mise en œuvre de protocoles d'observations directes au sein de dispositifs et d'action de soutien à la fonction parentale et à l'organisation de « *focus group* » inspirées de la méthode de l'« intervention sociologique »³.

Entre émancipation et pacification : l'institutionnalisation d'une « nébuleuse » de la parentalité

Depuis le début des années dix-neuf cent quatre-vingt dix, le thème de la parentalité et du soutien à la fonction parentale s'est beaucoup développé dans le champ social et politique. Ainsi, en faisant la synthèse des travaux réalisés sur l'aide à la parentalité produits ces deux dernières décennies, Virginie Malochet (2011 : 16) indique que le vocable parentalité « sert non seulement à requalifier la fonction, l'expérience et les pratiques parentales, mais permet également de désigner de nombreuses mesures de soutien orientées vers les familles, portées par différents réseaux d'acteurs, et dont les pouvoirs publics se veulent désormais les garants. » En effet, en moins de deux décennies, Michel Chauvière (2008 : 16-29) a montré, notamment, que l'aide à la parentalité est devenue une « catégorie d'action publique à part entière ».

³ Cette méthode a été inventée par Alain Touraine (*La voix et le regard*, Paris, éd. Seuil, 1978) pour étudier les « nouveaux » mouvements sociaux en lutte (mouvements régionalistes, étudiants, anti-nucléaires...) à une époque où l'on passait d'une société industrielle à une autre type de société post-industrielle. Par la suite, cette méthode a aussi été utilisée pour comprendre l'expérience vécue d'une diversité d'acteurs cherchant à se construire comme « sujet » au sein d'une « société fragmentée » (jeunes de banlieue, étudiants, professeurs, cadres, travailleurs sociaux, victimes du racisme ou de maladies graves...). Pour autant, la méthode de l'intervention sociologique garde toujours les mêmes principes : il s'agit d'un dispositif d'« auto-analyse » ayant pour but de produire de la connaissance sociologique tout en augmentant les capacités d'action des acteurs étudiés. Dans l'intervention sociologique, les chercheurs exposent leurs hypothèses aux acteurs, se confrontent à leur approbation, leurs scepticisme, voire leur refus.

Dans la réalité, les pouvoirs publics, en particulier sous l'influence des recommandations internationales (convention internationale sur les droits de l'enfant, conseil de l'Europe), à l'instar d'autres thématiques comme la lutte contre les discriminations, ont peu à peu pris le relais des militants associatifs et finalement institutionnalisés le soutien à la parentalité en développant des politiques axées sur l'enfance et la jeunesse au travers de stratégies centrées sur la participation des familles. L'institutionnalisation de la parentalité est alors considérée par certains acteurs sociaux historiques comme une sorte de « déviation » du projet militant initial d'émancipation. Dans la pratique, c'est donc la création des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) par une circulaire, en 1999, qui va véritablement permettre l'institutionnalisation et le développement de programmes et de dispositifs clairement dédiés, sur l'ensemble des territoires départementaux, au soutien à la fonction parentale. Ce sont, en effet, les REAAP pilotés par les services de l'Etat ou leurs représentants, qui vont inciter la création, voire animer des espaces partenariaux mais aussi financer de nombreuses actions d'aide à la parentalité initialement pensées pour tous les parents et ayant exprimé leur volonté d'échanger entre eux et de bénéficier d'un accompagnement devant les aider à assurer leur rôle éducatif et structurant pour leurs enfants. Ainsi, même si après plusieurs années d'existence, le bilan des REAAP est mitigé (disparités territoriales, difficultés de pilotage, manque de visibilité pour le public potentiel, actions de fond pas suffisamment investis par rapport à d'autres médiatiquement plus valorisantes, manque de mobilisation des parents au profit des professionnels...), ces réseaux ont permis de faire reconnaître l'importance des actions de parentalité et ainsi favorisé la mise en œuvre de nombreux projets d'aide à la parentalité et surtout facilité le développement du travail en réseau des professionnels. Des « collectifs parentalité » très actifs peuvent quelquefois fédérer un nombre impressionnant de professionnels et de bénévoles. En effet, nous avons vu qu'à partir des REAAP puis bien au-delà de ces réseaux, comme le souligne Virginie Malochet (2011 : 18), l'institutionnalisation de la parentalité a, finalement, ouvert « un vaste champ d'intervention auprès des familles. Elle engage une pluralité d'acteurs (institutions, associations, professionnels de l'action sociale, éducative et médico-psychologique, etc.) et de financeurs (Etat, collectivités locales, organismes de protection sociale, fondations privées, etc.), et elle inclut toute une gamme de mesures renvoyant aux différents axes de la parentalité. S'agissant, par exemple, des caisses d'allocations familiales, les dépenses allouées à l'aide à la parentalité concernent à la fois les REAAP, les points info famille, les lieux d'accueil parents-enfants, la médiation familiale, les prestations « animation collective famille » proposées aux centres sociaux, etc. » Parmi ces acteurs, nous avons vu que certains d'entre eux peuvent, notamment, se saisir d'actions d'aide à la parentalité pour répondre à des situations de ruptures familiales en proposant, dans une optique de « coparentalité », de la « médiation familiale » dans des espaces de rencontres dédiés à la gestion des conflits familiaux dans l'intérêt des enfants. D'autres intervenants sociaux, sans aucun doute les plus nombreux, quant à eux, proposent aux parents une multiplicité d'actions (ateliers collectifs, groupes de paroles, théâtres forum, accompagnements individuels) pour les aider à développer leurs compétences parentales, autrement dit, comme le soulignent Anne Verjus et Marine Boisson (2004 : 130-135), leur « *empowerment* » ou « *capacitation* » dans une traduction française afin qu'ils arrivent à mieux assumer leur « fonction parentale » au cours de leur vie quotidienne. Dans ce cas, comme le souligne Virginie Malochet (2011 : 18), ces actions peuvent « cibler des publics différents (parents en général, mères isolées, pères séparés, parents migrants, parents incarcérés, parents d'enfants handicapés, etc.) ; se focaliser sur certaines tranches d'âge des enfants (nourrissons, jeunes enfants, adolescents, jeunes adultes) ; répondre à des objectifs spécifiques par-delà l'objectif commun de valorisation des compétences parentales (travail sur le vécu psycho-affectif, l'organisation courante, l'accompagnement à la scolarité, les pratiques alimentaires, etc.). »

Dans leur diversité, les actions de soutien à la parentalité représentent donc, aujourd'hui, des supports d'intervention quelquefois centraux pour de nombreux acteurs sociaux au contact des familles, en particulier celles des classes populaires puisque les politiques d'action publique à destination des familles permettent le co-financement de beaucoup de projets de « gouvernance familiale ». En revanche, il est également certain que le champ du soutien à la parentalité représente une « nébuleuse », qui bien qu'organisé en réseaux, demeure assez flou et hétérogène au point que suite, notamment, au rapport critique de la cour des comptes de 2009 (dont une partie porte sur la politique de soutien à la parentalité) et aux états généraux de l'enfance (novembre 2009-Juin 2010), l'Etat a jugé nécessaire de remettre un peu d'ordre dans la superposition des actions, des dispositifs, des programmes et de leurs financements en créant, en novembre 2010, un comité national de soutien à la parentalité. Mais surtout, sur le terrain, cette « nébuleuse » de la parentalité révèle l'ambivalence des pratiques et des discours des acteurs sur la question

de la parentalité. En effet, à l'issue de notre enquête, nous souscrivons totalement à cette idée « qu'au fond, la notion de parentalité est traversée par ce double mouvement de valorisation/incrimination des familles qui transparait immanquablement dans les politiques de soutien à la parentalité. » (Malochet, 2011 : 15) Ainsi, le soutien à la parentalité s'inscrit dans un espace réflexif et d'intervention totalement ambigu au sein duquel se superposent deux grandes logiques : « D'un côté, un discours émancipateur qui, sur le thème de la coéducation, valorise les ressources propres des parents, réhabilite leur place dans la prise en charge des enfants, leur reconnaît un rôle majeur et non substituable, et encourage le renforcement de leur autonomie face aux institutions et aux professionnels du secteur médico-social ; de l'autre, un discours moralisateur qui, sur le thème de la défaillance, exprime des inquiétudes quant à la capacité des parents à faire face à leurs obligations, s'alimente du débat public sur la montée de la délinquance juvénile et en appelle à la responsabilisation des familles. » (*Ibid* : 15)

En revanche, même si nous avons constaté, effectivement, qu'au sein des deux principales logiques de parentalité (émancipation/pacification), il existe bien des responsables politiques locaux et des intervenants, notamment des travailleurs sociaux, qui revendiquent toujours favoriser, en priorité, les objectifs initiaux du soutien à la parentalité inscrits dans le cadre des politiques familiales et de la protection de l'enfance (prévention primaire), autrement dit, aider au développement et à l'épanouissement des enfants et des familles, dans la réalité, de plus en plus d'acteurs sociaux intègrent d'autres objectifs dans les actions de soutien à la parentalité qu'ils mettent en œuvre ou auxquelles ils participent, notamment, l'encadrement de familles et d'enfants des classes populaires pensés comme potentiellement à « risque » pour prévenir, contenir, voire sanctionner des comportements déviants et/ou délinquants pouvant mettre en péril la tranquillité ou l'ordre public : « De la « parentalité » à la « responsabilité », du « soutien » à la « sanction », les glissements sémantiques sont significatifs des glissements sécuritaires sur le plan des objectifs poursuivis par les pouvoirs publics : il s'agit d'intervenir en direction des parents, ce n'est plus seulement dans l'intérêt des mineurs, dans un souci de protection de l'enfant, mais avant tout dans l'intérêt des tiers, dans un souci de régulation sociale et de protection de la société dans son ensemble. » (*Ibid* : 22) Ainsi, il n'est pas anodin que la création du comité national de la parentalité a été annoncée par le premier ministre François Fillon en octobre 2009 dans le cadre d'un plan de prévention de la délinquance. Notre enquête valide donc notre principale hypothèse reformulée par Virginie Malochet (2011 : 22) lorsqu'elle distingue des mesures à destination des parents de nature plutôt « préventive » et d'autres plus contraignantes ou « coercitives » pour définir l'espace actuel du soutien à la parentalité : « Parmi elles (les mesures à destination des parents), il convient de distinguer : les mesures de nature préventive, ouvertes à l'ensemble des familles, qui visent à responsabiliser au travers de programmes de soutien tendus vers l'affirmation des compétences parentales ; les mesures de nature plus coercitive, ciblées sur les parents d'enfants repérés comme auteurs de troubles, qui visent à responsabiliser au travers d'engagements contractuels, voire par la sanction (condamnation pénale, retrait des prestations sociales, etc.). Les dispositifs relevant du premier type correspondent aux actions d'aide à la parentalité tel qu'on les définit classiquement, dans l'esprit des REAAP. Au-delà des préoccupations sécuritaires, ils ont une finalité plus large de promotion du bien-être des familles. Les dispositifs relevant du second type sont en revanche centrés sur le traitement de la délinquance et consistent à intervenir rapidement pour remédier à des situations jugées problématiques et déjà détériorées. C'est le cas du contrat de responsabilité parentale, des conseils des droits et devoirs des familles ou encore des dispositions relatives à la suspension des allocations familiales. »

Le brouillage de logiques émancipatrices et sécuritaires

Nos enquêtes sur les nouveaux modes d'intervention de « soutien à la fonction parentale » dans les quartiers populaires, notamment depuis les changements politico-juridiques de la protection de l'enfance et de la prévention de la délinquance (lois du 5 mars 2007⁴), indiquent que les familles des classes

⁴ D'un point de vue juridique, bien que procédant a priori de logiques différentes, les deux lois du 5 mars 2007 (n°2007-293 réformant la protection de l'enfance et n°2007-297 relative à la prévention de la délinquance) ont en commun de toucher aux domaines de l'enfance et des familles en difficulté et de la parentalité. Au-delà des divergences philosophiques traditionnelles de ces champs de l'action publique (protéger les enfants/protéger la cohésion sociale), les transformations juridiques opérées en 2007 convergent notamment dans le sens d'une gestion proactive des difficultés éducatives et sociales : il s'agit d'un côté, d'améliorer le dépistage de contextes familiaux potentiellement nuisibles au bien-être des enfants, et de l'autre, d'intensifier la prévention-dissuasion de la

populaires font l'objet de toutes les attentions de la part de ceux qui ont la charge de la gestion des familles considérées comme potentiellement à risques. Même si David Pioli (2006) souligne qu'il existe deux grandes logiques de « parentalité », d'une part, une logique d'émancipation et d'autre part, une logique de contrôle social, dans la pratique, malgré les alertes de certains travailleurs sociaux sur le risque d'instrumentalisation de la protection de l'enfance au service de la prévention de la délinquance, au sein de la « nébuleuse » de la parentalité chargée de prévenir (dépistage, repérage, intervention) les risques de dérapages familiaux, la logique « sociale sécuritaire » semble peu à peu l'emporter comme l'a reconnu avec un certain fatalisme le coordinateur historique d'un REAAP lors d'un entretien approfondi. En effet, nos investigations auprès des acteurs de la parentalité nous ont permis d'observer que les interventions « psycho-socio-éducatives » de soutien à la fonction parentale auprès des familles des milieux populaires sont organisées à partir de trois grandes sphères de prévention des risques. La sphère de la « prévention primaire » constitue le niveau le plus large et se caractérise par des actions ouvertes où il s'agit avant tout de soutenir et/ou d'entretenir le lien social et familial mais aussi de favoriser la « bienveillance » des enfants. Dans ce cas, les interventions psycho-socio-éducatives de soutien à la fonction parentale sont alors prioritairement orientées vers l'accès aux loisirs, à l'expression, à la créativité et parfois matérialisées par des espaces d'accueil et de sensibilisation plus ou moins formalisés (ex : « café-parent », « groupes de parole », ateliers santé-hygiène, etc.). Le second niveau de prévention concerne plutôt des interventions au sein desquelles des familles sont déjà identifiées par les acteurs sociaux comme éprouvant des difficultés socio-éducatives et font alors l'objet d'interventions spécifiques, de plus en plus contractualisées (ex : programme de réussite éducative, stages de citoyenneté, etc.). Dans le troisième niveau, les intervenants sociaux (éducateurs, animateurs, psychologues, etc.) agissent en direction de familles dont les difficultés socio-éducatives sont avérées. Il s'agit alors de mettre en œuvre une intervention sociale plus contraignante, en appui sur des dispositifs potentiellement coercitifs, qui peut parfois donner lieu à un signalement en bonne et due forme et à la mise en place de mesures coercitives au titre de la protection de l'enfance. Au sein de cette organisation, le repérage en amont des situations familiales révélant des difficultés socio-éducatives est favorisé par le maillage et le déploiement d'acteurs sociaux inscrits dans diverses sphères d'intervention (loisirs, logement, santé, etc.). Dans cet espace, certains acteurs traditionnels de la protection de l'enfance développent donc des actions qui recouvrent simultanément différents niveaux (ex : clubs de prévention).

Mais dans tous les cas, aujourd'hui, la responsabilisation éducative des familles est devenue une préoccupation non seulement pour les instances soucieuses de l'intérêt et de la protection des enfants mais aussi pour celles directement préoccupées par la gestion des turbulences. Par exemple, le schéma national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2010-2012, ainsi que d'autres documents officiels (rapports Bockel, Ruetsch, etc.) inscrivent clairement « la responsabilisation des parents et le soutien à la parentalité » dans les moyens de prévenir la délinquance, notamment celle des mineurs. Dans cette optique, au niveau local, le réinvestissement politique de la « gestion des risques » mobilise un certain nombre d'acteurs sociaux traditionnels de la protection de l'enfance, notamment au sein de dispositifs spécifiques comme les « cellules de veille éducative », les « programmes de réussite éducative », les « cellules prévention-sécurité », les « conseils pour les droits et devoirs des familles », etc. C'est donc au sein de ces espaces que les acteurs qui mettent en œuvre des actions psycho-socio-éducatives de soutien à la fonction parentale se rencontrent, se confrontent parfois, et développent des logiques d'action multiples (assistance, protection, contrôle, contention, psychologisation, psychiatrisation, etc.). Dans un contexte de renforcement du processus de décentralisation au sein duquel les élus locaux en charge des questions de sécurité et de tranquillité publique (villes, agglomérations, départements...) occupent une place de plus en plus centrale dans les domaines de la prévention des risques et des désordres, plusieurs « modèles » de soutien à la parentalité coexistent et/ou s'interpénètrent. Or, à côté du maintien du « modèle » historique d'émancipation où l'objectif principal des acteurs sociaux demeure la protection des enfants et l'aide aux familles avant tout perçues comme souffrantes et fragiles à travers l'accompagnement, la

délinquance juvénile. La réforme des cadres juridiques encadrant la protection de l'enfance et la prévention des turbulences juvéniles s'inscrit donc au sein d'un mouvement de développement de modèles organisationnels d'anticipation des situations de « vulnérabilité », de risque pour les individus et/ou pour la cohésion sociale. Ces modèles mettent en particulier l'accent sur l'importance du dépistage « précoce » de difficultés éducatives, sur la nécessité de promouvoir les habiletés parentales et l'organisation d'espaces centralisés de collecte et/ou de partage d'informations « sensibles ».

valorisation des ressources et des compétences familiales (dans ce « modèle », même dans les situations de maltraitance ou de négligence, la valorisation des ressources et des compétences familiales est privilégiée), nous assistons au développement de « modèles » plus sécuritaires au sein desquels l'objectif principal n'est pas l'aide aux familles mais leur resocialisation et la protection de la société. Dans ces « modèles », les « familles à risque » sont alors d'abord perçues comme pathogènes et criminogènes et les parents considérés comme défaillants, démissionnaires et déviants. Les logiques d'action plébiscitées favorisent alors la responsabilisation, la culpabilisation, la moralisation, voire la rééducation des parents. Ainsi, alors que ces « modèles » privilégient l'injonction à la conformation des pratiques éducatives à des modèles familiaux majoritaires, ils entraînent les parents dans des processus de stigmatisation et d'injonction paradoxale ». En effet, ceux-ci sont enjoins de devoir collaborer aux actions de rééducation de leurs enfants alors qu'ils sont infantilisés puisqu'ils sont aussi, au même titre que leurs enfants, la cible d'une entreprise de rééducation. Par conséquent, dans les quartiers populaires, les actions nouvelles ou considérées comme innovantes de soutien à la fonction parentale révèlent non pas la disparition de la « police des familles » (Donzelot, 1977) mais plutôt son intégration et son renouvellement dans une « police des villes » (Oblet, 2008), voire une « police de la parentalité » caractérisant l'intensification et la complexification du contrôle social des familles en difficulté en matière d'éducation.

Au terme de l'enquête, cette proposition de modélisation du soutien à la parentalité a été confrontée à l'appréciation des principaux acteurs de ce champ grâce à l'animation de plusieurs séances d'intervention sociologique dans les différents terrains étudiés. Dans la grande majorité des cas, en particulier pour les acteurs sociaux s'inscrivant dans le « modèle » historique d'émancipation de la parentalité, nous avons alors constaté, non pas un rejet de cette modélisation mais plutôt une grande gêne et une euphémisation des contradictions générées par la juxtaposition, voire la fusion des différentes approches contemporaines de la parentalité. En revanche, nous avons également observé que les acteurs s'inscrivant plus nettement dans les « modèles » sécuritaires, en expansion, du soutien à la fonction parentale, à l'instar de la coordinatrice des « stages de citoyenneté » observés, n'ont pas de complexes à reconnaître qu'ils se retrouvent bien dans l'espace de la parentalité exposée ci-dessus, notamment, parce que dans la pratique, ils n'hésitent pas à mobiliser et combiner les trois « modèles » d'émancipation, social-sécuritaire et sécuritaire : « Moi, je me retrouve bien dans ce que vous décrivez dans les trois modèles. On met en place un stage de citoyenneté qui vient de démarrer. Comme point de départ, des élèves qui rencontrent des problèmes de comportement pour lesquels on essaie de faire quelque chose pour leur faire prendre conscience de leur difficulté de comportement. Très vite, on s'est rendu compte qu'il fallait que l'on travaille sur la relation avec les parents. Si un enfant pète les plombs au collège, c'est aussi que ça ne va pas bien dans leur famille. Quand je vois ça, j'ai envie de dire que je me situe dans le deuxième, le modèle social-sécuritaire, on s'inscrit à la fois sur la prévention de la délinquance et sur le côté éducatif et je me sens assez proche de me dire quelques fois on plonge dans le premier, quelques fois on plonge dans le troisième. Tout ça c'est un peu imbriqué l'un dans l'autre. Et à travers ce stage de citoyenneté, je me suis dit, qu'est-ce que l'on fait de cette relation avec les parents ? Je sens des parents en souffrance, est-ce que c'est notre rôle d'aider les parents ou du moins trouver des gens qui vont nous aider à prendre le relais parce que nous on peut pas tout faire ? On est là sur un temps limité de trois demi-journées. On va essayer de relayer des choses par rapport à des gens qui vont accompagner cette famille souffrante. On est aussi sur le côté : « Ce sont des parents chiants, il faut faire quelque chose, on en a marre ». Est-ce qu'ils n'ont pas participé quelque part à ce que leur gamin ne soit pas à la limite de la délinquance, qui ont fait des conneries dans les collèges, ils ont un double langage. Je me sens vraiment au cœur des trois trucs mélangés. Je vous dis ça avec ma modeste expérience et mon premier témoignage d'une expérience vécue fin 2010. Je trouve que ça relate assez bien les choses où tantôt on est dans l'un, tantôt on est dans l'autre pour une même situation quelques fois. »

Les niveaux d'intervention des « prestataires de parentalité »

Niveaux d'intervention	Objectifs poursuivis	Rapport aux familles	Types d'actions
« Prévention primaire »	Soutenir et/ou entretenir le lien social et familial.	Intervention large destinée, idéalement à tous les enfants/parents.	Accès aux loisirs, groupes d'expression, ateliers créatifs (ex : groupes de parole, théâtre forum, etc.

« Prévention secondaire »	Corriger préventivement les « risques » de parcours problématiques pour le bien-être des enfants et/ou pour la tranquillité publique.	Ciblage des enfants/parents « en risque » de difficultés socio-éducatives.	Interventions socio-éducatives spécifiques contractualisées avec les parents et les enfants (ex : PRE, stages de citoyenneté, etc.).
« Protection/sanction »	Contraindre les parents/enfants à modifier leurs rapports pour améliorer le bien-être des enfants et protéger la société.	Ciblage des enfants/parents aux difficultés socio-éducatives avérées et pouvant être sanctionnées.	Dispositifs de protection de l'enfance (ex : AED, AEMO, etc.) et de la société (CRP, CDDF).

Les différentes « approches » de la parentalité

Type d'approche	Objectifs poursuivis	Perception des familles et des parents	Logiques d'actions
« Emancipatrice »	Protéger les enfants et aider la famille.	Famille souffrante, parents fragilisés.	Accompagnement, valorisation des ressources et des compétences familiales; même dans les situations de maltraitance ou de négligence, la valorisation des ressources et des compétences familiales est privilégiée.
« Social-sécuritaire »	Socialiser, aider la famille et protéger la société.	Famille pathogène, parents défailants.	Responsabilisation, culpabilisation et moralisation des parents; incitation à la conformation des pratiques éducatives à des modèles familiaux majoritaires.
« Sécuritaire »	Protéger la société.	Famille criminogène, parents démissionnaires et déviants.	Jugement moral et rééducation des parents, injonction à la conformation des pratiques éducatives à des modèles familiaux majoritaires. Injonction paradoxale pour les parents : à la fois collaborer aux actions de rééducation et en être les sujets, stigmatisation et infantilisation.

Les épreuves des familles et des acteurs sociaux face à la « gouvernementalité » de la parentalité

Au sein de la « nébuleuse » de la parentalité où les parents sont la cible de dispositifs et d'actions favorisant le renouvellement du contrôle social des familles incluant, dans certains cas les plus problématiques, leur pénalisation, ceux-ci sont donc enjoins de collaborer sous peine d'être sanctionnés. En tant qu'acteurs, les parents doivent alors surmonter des épreuves, se confronter et se « mesurer » à des environnements politico-institutionnels et à leurs agents en charge, notamment, des actions de soutien à la parentalité : « L'épreuve, dans son économie analytique, est ainsi indissociable d'une triple caractérisation de l'acteur : une vision active (l'acteur est celui qui est capable d'agir autrement), une vision morale (l'acteur est celui qui affronte une épreuve) et une vision esthétique (l'acteur est celui qui éprouve). Ces trois registres analytiques permettent de rendre compte, sans nullement éliminer ce qui revient en propre aux structures, de la singularité des acteurs et de leurs réponses aux épreuves. » (Martuccelli, 2010 : 119) Dans cette optique, comme nous l'avons vu, les parents doivent surmonter, en particulier, une épreuve caractérisée par une « injonction à la participation » qui est aussi une « injonction à l'individuation ». En effet, Danilo Martuccelli (2010 : 39) souligne que « notre modernité serait inséparable d'une injonction spécifique contraignant les individus à devenir des individus » responsables. Ainsi, la modernité « serait inséparable d'un impératif contraignant les individus à se constituer en tant qu'individus, de l'obligation sociale qui leur est faite de « choisir » leur vie, d'être « responsables » d'eux-mêmes. Pris dans cet individualisme individualisé, l'individu doit chercher, pour reprendre une formule célèbre de Beck, des solutions biographiques aux contradictions systémiques de la société moderne. »

Du côté des familles, nous avons ainsi vu que les parents, notamment dans les « stages de citoyenneté », au sein des programmes de réussite éducative ou des conseils des droits et devoirs des familles, ont semble-t-il totalement intériorisé le fait qu'ils étaient co-responsables, avec leurs enfants, des difficultés comportementales de ces derniers. En effet, cette « injonction à la participation » des parents des milieux populaires potentiellement suspectés d'être des « mauvais » parents (défaillants, maltraitants, déviants, délinquants) se définit également par une « injonction à responsabilisation » qui est aussi une forme centrale et nouvelle de la domination : « En tant que mécanisme de domination, la responsabilisation suppose que l'individu se sente, toujours et partout, responsable non seulement de tout ce qu'il fait (notion de responsabilité) mais de tout *ce qui lui arrive* (principe de responsabilisation). C'est cette inflexion qui permet de repérer la mise en place d'un nouveau mécanisme d'inscription de la domination. » (*Ibid* : 215) Ainsi, si l'on se place du côté des parents responsabilisés vis-à-vis des difficultés qu'ils ont à surmonter au sein de leur famille, le champ de la parentalité s'inscrit dans une philosophie sociale qui selon Danilo Martuccelli (2010 : 215) : « Est en train de se mettre en place au travers d'un ensemble de procédures que l'on pourrait appeler de moralisation punitive. (...) La responsabilisation se situe donc à la croisée d'une exigence généralisée d'implication des individus dans la vie sociale et à la base d'une philosophie les obligeant à intérioriser, sous forme de faute personnelle, leur situation d'exclusion ou d'échec. Il s'agit ainsi moins d'un appel à la responsabilité individuelle que d'une série de processus confrontant l'acteur, toujours supposé avoir la possibilité de faire quelque chose de sa vie, aux conséquences – parfois de plus en plus involontaires – de ses actes. »

Dans la pratique, nous avons ainsi observé, que les parents infantilisés et enjoins de participer à des actions de soutien à la fonction parentale, en tant qu'individus, généralement, se soumettent aux processus de responsabilisation au sein desquels ils doivent participer avec leurs enfants, en tant qu'acteurs, « à leur redressement, leur épanouissement, leur amélioration, leur soin, leur progrès, leur épanouissement ou leur développement. Ces formes d'injonction n'en contiennent pas moins des doses importantes de sommation à l'action, mais celle-ci ne passe plus par l'identification avec une loi mais par une interpellation de l'individu en tant qu'acteur de sa vie. La responsabilisation s'accompagne d'une exigence de surimplication personnelle. » (*Ibid* : 216)

Dans cette perspective, à partir d'un processus d'involution », les « acteurs parents » sont contraints « d'intérioriser les catégories de l'échec ». En effet, comme le souligne Danilo Martuccelli (2010 : 217), « de manière encore plus pure que dans les variantes de l'injonction, la dévolution rend l'individu, toujours et partout responsable non pas de ce qu'il fait ou a fait mais de tout ce qui lui arrive parce que, contre toute vraisemblance, ce qui lui arrive est considéré comme le résultat de ce qu'il a fait, ou de plus en plus, n'a pas fait. L'individu est toujours responsable face au présent, par action ou par omission. (...) Il s'agit, sans ambiguïté, d'une figure de domination confrontant les individus à des défis inégalitaires en fonction de leurs ressources, de leurs positions mais aussi des types d'épreuves qu'ils rencontrent. Il s'agit bien d'une stratégie visant à responsabiliser ceux que la situation objective responsabilise déjà le plus fortement. »

Ainsi, paradoxalement, nous avons vu que pour sauver leur face vis-à-vis de leurs enfants, autrement dit, dépasser la sanctification/infantilisation sous-jacente au sein des actions de « reparentalisation » et de « responsabilisation parentale » mises en œuvre par les promoteurs de la parentalité, les parents, à leur tour, paraissent « sur-responsabiliser » leurs propres enfants et les considérer comme étant les principaux responsables de toutes les difficultés qu'ils vivent et aux auxquelles ils réagissent quelquefois de façon violente, notamment lorsqu'ils tentent de surmonter les épreuves de la socialisation scolaire. Par conséquent, au lieu de participer à une entreprise de mobilisation collective et émancipatrice, dans de nombreuses situations de parentalité étudiées, les parents des milieux populaires repérés comme faisant partie de familles particulièrement à risque sont stigmatisés et culpabilisés. En effet, à l'instar de la période révolutionnaire de 1792 décrite par Ivan Jablonka (2010), de nouveau, il semble qu'il s'agit d'abord de fabriquer des « citoyens vertueux » plutôt que des « citoyens émancipés » et potentiellement rebelles aux ordres établis. En fait, alors que les familles populaires se trouvent au cœur de problèmes sociaux très importants, notamment depuis l'entrée dans la « société liquide », beaucoup d'actions de soutien à la fonction parentale proposent des « solutions subjectives » et culpabilisatrices : « Au bout du chemin, une innovation se structure progressivement. Il serait moins question de traiter les troubles que d'entendre des plaintes, de proposer un « traitement compassionnel (et/ou sécuritaire) de la question sociale. » (Martuccelli, de Singly, 2009 : 69)

Dans cette optique, considérant qu'aujourd'hui, la multiplication dans de nombreux secteurs de l'intervention sociale (aide sociale, insertion professionnelle, politiques de la ville, de la santé, de la jeunesse...) de dispositifs s'appuyant sur le concept d'«épreuve» au sein desquels les « usagers » doivent « mettre en scène, parler, prendre la parole et livrer les récits de leurs infortunes » traduit, finalement, une tentative de reformulation de la « question sociale » (réponse politique aux révoltes des classes populaires), Didier Vrancken (2011 : 12) s'interroge. En effet, celui-ci questionne, notamment, l'ambivalence de cette mobilisation politico-institutionnelle pour les personnes les plus vulnérables sommées d'être « actives, impliquées, responsables et autonomes » : « Sollicitant la créativité, la subjectivité, l'autonomie, la responsabilisation et l'épanouissement de soi, les dispositifs de mise à l'épreuve soulèvent un problème plus général : à force de vouloir le bien d'autrui, de faire appel à la bienveillance et à la sollicitude publique, ne finit-on pas par produire des modes de gouvernement des conduites étouffant, contrôlant, asservissant les usagers ? »

Au sein de la « nébuleuse » de la parentalité et dans le cadre de « politiques sociales actives », comme nous l'avons déjà évoqué, en personnalisant les épreuves individuelles des familles, beaucoup de « prestataires de la parentalité » participent alors à une sorte de dépolitisation/déconflictualisation de la « question sociale » et à un asservissement des « usagers parents » : « La notion d'épreuve est aujourd'hui centrale tant elle permet de comprendre combien la question sociale est de plus en plus perçue comme une succession d'épreuves individuelles – et non plus collectives – de l'existence. (...) Là où les problèmes sociaux se voyaient, au XIX^e et au XX^e siècles, encore reliés à des mécanismes socio-économiques structurels, apparaît aujourd'hui une volonté d'en livrer une lecture en termes plus interrelationnels, voire psychologiques. Les difficultés sociales sont maintenant reliées à des « états » ou à des situations objectives qu'à des parcours entravés et à des épreuves de la vie. » (*Ibid* : 15)

Ainsi, lors d'un « *focus group* », un intervenant social engagé dans des actions de parentalité indique qu'il a parfois des difficultés, notamment lorsque les personnes qu'il accompagne sont dans des situations de grande précarité, à assumer une mission de « pacification de la misère » par l'intermédiaire d'actions de soutien à la parentalité alors que les gens sont d'abord préoccupés par « sauver leur peau » : « Les familles le disent assez clairement. Nous (les travailleurs sociaux), on y va avec un mandat judiciaire. Quand je suis arrivée ce matin, je disais à ma collègue, le soutien à la parentalité, si on me demande, je suis vraiment embêtée pour répondre ce que c'est. Je sais à peu près ce que fait avec mon travail AEMO et je sais ce que me disent les familles. Quand on les rencontre dans les premiers temps, ils nous parlent de quoi ? Ils nous parlent de : « Comment on va donner à manger à nos gamins car on n'a plus de boulot ? Comment on va payer la facture d'électricité ? On va avoir une coupure d'eau ». Les gens du voyage, ils nous parlent de la neige et que ça caille, dans les caravanes il fait froid. Et moi, en position de travailleur social, je me vois très mal arriver chez eux et leur dire : « Voilà, soutien à la parentalité ». Effectivement, ils nous parlent de tout ça et ils nous parlent aussi en nous disant ... qu'ils soient présentés comme bon ou mauvais parents. Ils tiennent à ça. Et le soutien à la parentalité, ils n'ont pas envie de parler de ça parce qu'il y a autres choses qui les préoccupent. »

Ainsi, même si nous avons vu que certains d'entre eux rechignent à se considérer comme des opérateurs de la recomposition du contrôle social des familles, en particulier celles des classes populaires, la plupart des « prestataires de la parentalité » étudiés, finalement, pour parler comme Michel Foucault (2004 : 112), co-produisent une sorte de « gouvernementalité » de la parentalité caractérisée, notamment, par un « nouvel art de gouverner » caractéristique des sociétés libérales basé sur la gestion des risques et la sécurisation des populations « anormales ». Dans la pratique, la « gouvernementalité parentale » développée par la « nouvelle » police des familles, autrement dit, des « prestataires de parentalité » est alors une forme de gouvernement des « bons » comportements parentaux « pour cadrer les individus, les épauler, les orienter » : « Ainsi, à côté des travailleurs sociaux, des psychologues et des médecins, sont progressivement venus s'adjoindre des médiateurs, des évaluateurs, des conseillers, des agents d'accueil, des *coachs*, des *case managers*, des gestionnaires de projet, des accompagnateurs, enseignants, conseillers et formateurs de tous bords. La présence massive de ces métiers et de ces acteurs atteste combien les Etats sociaux sont devenus des Etats d'intervention sur soi et sur autrui, des Etats sociaux actifs visant à inscrire les sujets dans l'ordre des régulations publiques. Tout un ensemble de dispositifs est dorénavant mis en

place au sein du corps social pour tenter de produire des individus autonomes et en principe capables de s'autogouverner. » (Vrancken, 2011 : 16-18)

En définitive, la description des principales épreuves vécues par les parents des classes populaires visées par les dispositifs de soutien à la fonction parentale, au-delà des aspects bénéfiques de certaines activités associées à ces dispositifs, en particulier, la restauration du lien social et de la confiance en soi (nous avons vu que les actions d'expression culturelle à destination des parents, notamment, permettent de développer des liens d'amitié, de rompre avec des situations d'isolement, de favoriser le développement personnel) met l'accent sur le fait que, d'une manière générale, au sein des actions de parentalité actuelles, nous passons de « logiques d'émancipation » historiques à des « stratégies d'encapacitation » (*empowerment*). Autrement dit, désormais, tous les individus, en particulier les familles vivant dans des quartiers populaires doivent montrer aux autorités et aux institutions de la « magistrature sociale », dans une perspective anglo-saxonne de type « communautaire » (*bottom up*), qu'elles sont « activées » et ont les capacités d'agir, d'abord individuellement, pour restaurer l'« autorité » et ainsi participer à maintenir la paix sociale : « Si l'on peut bâtir de la sécurité et de la confiance en mettant « en capacité » les individus, ce mouvement du bas vers le haut doit être complété par un mouvement descendant du sommet des institutions vers l'individu. La sécurité n'existe pas sans l'autorité qui doit exercer une contrainte légitimement acceptée par tous. Un autre chantier s'offre à nous : la restauration de l'autorité dans tous les compartiments de la société. » (Valls : 153)

Pour sortir de ce processus d'« injonction paradoxale » (responsabilisation/culpabilisation), Danilo Martuccelli (2010 : 217) propose alors de démanteler ce processus, « en partant des épreuves vécues par l'acteur (la famille), les mécanismes qui, établissant sa responsabilité au niveau des causes de sa situation, le culpabilisent, sous forme de sanction, au niveau de ses conséquences. »

Du côté des intervenants sociaux engagés dans le champ de la parentalité, bien que nous avons vu que, sous l'impulsion des responsables politiques locaux, ces acteurs participent à la co-production de la nouvelle « gouvernementalité » des familles populaires, paradoxalement, nous avons également souligné que ces « professionnels sur autrui » vivent aussi des épreuves très déstabilisantes, d'ailleurs parfaitement décrites par François Dubet (2002). En effet, celui-ci définit le travail social comme l'articulation, plus ou moins difficile, de logiques en tension, celle d'une activité de « contrôle », de « service » et d'une « relation singulière ». Ainsi, même si cette dimension de contrôle est jugée indispensable dans de nombreuses situations, notamment lorsque des enfants sont en danger, le plus souvent, les travailleurs sociaux, conscients des effets dévastateurs des processus de stigmatisation générées par des actions de contrôle (qui constituent pourtant une bonne partie de leur activité) conjuguent cette activité avec d'autres logiques, notamment celles du service et de la relation : Ils savent qu'« on transforme aisément des jeunes turbulents en jeunes violents, des pauvres en cas sociaux, des enfants en difficulté scolaire en « cas » psychologiques. » Néanmoins, l'expérience des travailleurs sociaux est également faite d'épreuves caractérisées « par la rencontre entre des normes morales, des règles bureaucratiques et des individus singuliers ». L'expérience des travailleurs sociaux est donc éclatée et, dans ces conditions, à l'instar de leurs « usagers » (dans le cas de la recherche, des « parents usagers »), il peut donc exister une certaine « homologie » entre ces acteurs et leur public ayant également des difficultés à relier des dimensions incompatibles entre elles. Lors d'une séance d'intervention sociologique, un travailleur social exprime alors son mal-être vis-à-vis du fait qu'il a le sentiment que les professionnels du social sont, comme les « usagers », largement « domestiqués » par les « procédures » qui dictent leurs modes d'intervention les empêchant ainsi de développer une « relation singulière » avec les gens : « Je me demandais si toutes les énergies développées n'étaient pas plus tôt une tentative de domestiquer les travailleurs sociaux. Moi, je le ressens vraiment en tant que tel. Tout à l'heure, on disait : « Comment se fait-il qu'il y a plein de gens qu'on ne repère plus ? » Les collègues de secteur, quand on parle avec elles, disent qu'elles sont avalées par des procédures, il faut d'abord élaborer la procédure pour les allocataires du RSA, la procédure... elles y prennent un temps et de l'énergie. Elles n'ont plus le temps d'être avec les gens. »

Lorsque des intervenants sociaux mettent en scène des parents « exemplaires » censés incarner des « figures de réussite » en matière d'émancipation et d'autonomisation parentale (théâtre forum, groupes de parole, collectifs de parentalité...), nous avons aussi souligné que les acteurs sociaux responsabilisés sont aussi contraints de médiatiser leur utilité pour la régulation et la paix sociales. En publicisant des actions

de parentalité, prenant parfois le risque d'instrumentaliser et de sélectionner des parents pouvant s'inscrire dans des actions de soutien à la fonction parentale confondues avec des manifestations culturelles et de « communication », les intervenants sociaux font ainsi la démonstration, à l'instar des « usagers » du travail social, qu'ils sont autonomes, responsables, mobiles, actifs et créatifs. Ces intervenants sociaux participent donc à « donner une bonne image » aux travailleurs sociaux et aux parents des quartiers défavorisés tout en collaborant à la co-production de la sécurité globale. Dans ce cadre, alors que nous avons vu que les parents qui font du « théâtre forum » considèrent cette activité, d'abord comme un moyen d'évasion, d'émancipation et d'amélioration de leur bien-être, nous avons également constaté que les professionnels qui organisent cette action la pensent avant tout comme un outil original, ludique et valorisant de « normalisation » des comportements parentaux.

Ainsi, tout se passe comme si une « compétition des légitimités » s'était installée entre les professionnels et les « usagers » de la parentalité. Malgré la mise en avant de discours se réclamant de la « capacitation » dans le champ de la parentalité, nous observons, en effet, le maintien des logiques verticales, d'autant plus fortes que les intervenants sociaux se retrouvent, pour parler comme Robert Castel (1995), face à des personnes en situation de « désaffiliation durable ». Le contrôle moral des couches populaires s'exerce, dès lors, de manière plus insidieuse, il ne revêt plus les habits d'un rapport autoritaire *stricto sensu*. Dans tous les cas, les tentatives de réappropriation ou de remise en question émanant de parents qui conscientisent leur domination sont vécues par un certain nombre d'intervenants sociaux rencontrés comme une délégitimation de leur utilité sociale. Dans les pratiques de soutien à la fonction parentale observées, il ne s'agit donc pas tant de favoriser l'*empowerment* en associant les parents que de rechercher un appui et une légitimité auprès des usagers. Par conséquent, la philosophie de la co-éducation dont se réclament encore certains intervenants sociaux historiques de la parentalité semble définitivement remise en cause : enjoins sans cesse de démontrer l'efficacité de leurs actions et de participer pour cela à la communication politique des élus locaux, les intervenants sociaux sont comme poussés à rendre les parents responsables de leurs échecs et de reléguer au second plan leur volonté d'instaurer une plus grande parité entre professionnels et « usagers ». Ainsi, dans le champ de la parentalité, le développement de pratiques de contractualisation de la relation entre le professionnel et l'« usager » a des chances de renforcer la logique de responsabilisation mutuelle plutôt que de fortifier « la confiance » des uns envers les autres. La vision émancipatrice de la relation d'aide tend, en effet, à se dissoudre dans une rapport contractualisé, l'action de soutien à la fonction parentale s'identifiant de plus en plus à une action de « mobilisation » de parents de milieux populaires responsabilisés. Il n'est donc pas très étonnant d'observer que certains parents désinvestissent les actions de parentalité et les structures sociales qui les renvoient à leurs propres difficultés, il n'est pas non plus surprenant de s'apercevoir qu'en retour, certains « usagers » finissent presque par rendre les intervenants sociaux en partie responsables des épreuves difficiles qu'ils vivent.

Dans un autre registre, nous avons également vu que des intervenants sociaux d'un genre particulier en raison de leur ethnicisation, doivent s'occuper de familles, elles-mêmes hétéro-racisées, stigmatisées et suspectées de « maltraitance et/ou de violences culturelles ». Ces intervenants sociaux vivent, en effet, des épreuves bien singulières au sein de quartiers ghettoisés d'un point de vue socio-ethnique. Qu'ils soient considérés comme des « grands frères » chargés, grâce à leurs capitaux d'autochtonie, physiques et ethnoculturel, de pacifier des « jeunes turbulents » ou qu'ils incarnent des « médiateurs interculturels » devant favoriser l'intégration des familles d'origine étrangère, tous ces intervenants, au bout du compte, vivent les épreuves de l'ethnicisation d'une partie importante de l'intervention sociale actuelle, en particulier, dans les territoires de la politique de la ville (Boucher, 2009 : 178-184). Dans la pratique, ces intervenants sociaux vivent une injonction paradoxale : à la fois, ils représentent des acteurs de première ligne de la régulation sociale mais sont aussi les victimes d'un processus d'ethnicisation/racisation au sein duquel ils peuvent éprouver une forme d'« assignation identitaire ». En effet, les « compétences indigènes » de ces intervenants sociaux sont surtout instrumentalisées par les responsables politico-institutionnels à des fins de pacification signifiant ainsi que leur « différence culturelle » (Wieviorka, 2001) sert avant tout la contention de parents et de jeunes étiquetés à risque. En outre, incités à coproduire la sécurisation en mobilisant une sorte de sur-engagement personnel puisqu'ils ont intériorisé le fait qu'ils incarnent des « figures d'exemplarité », les intervenants sociaux ethnicisés peuvent également subir les mêmes humiliations (par exemple des violences policières) que les populations étrangères ou considérées comme telles qu'ils doivent encadrer. Dans tous les cas, au nom du pragmatisme et d'une conception culturaliste des rapports sociaux, la « catégorisation ethnique » des intervenants sociaux immigrés ou d'« origine

étrangère » peut produire un cercle vicieux. En effet, pour légitimer leur utilité et leur spécificité, ces acteurs sociaux peuvent être tentés de principalement mobiliser des caractéristiques « communautaires » et renforcer ainsi la constitution de « frontières ethnoculturelles » (Poutignat, Streiff-Fenart, 1995).

En fait, au-delà des intervenants sociaux ethnicisés œuvrant auprès de familles ethniquement discriminées, nous avons constaté que l'expérience erratique des intervenants sociaux est propice à leur instrumentalisation politico-médiatique. Ainsi, beaucoup d'intervenants sociaux étant fortement dépolitisés et précarisés, notamment dans le champ de la gestion des désordres urbains et de la politique de la ville, nous avons vu que certains d'entre eux, notamment les plus jeunes, courent le risque d'être les instruments d'une conception du monde exclusivement « sociale sécuritaire » comme le souligne un travailleur social lors d'une séance « d'intervention sociologique » : « Sur le partage de l'information, donner des noms, en tant que professionnelle, je suis très claire et farouchement contre. Ainsi, l'existence de cellules de veille éducative est quelque chose qui me rend extrêmement mal mais par contre, j'ai le sentiment que chez des collègues récemment en exercice, ça ne provoque pas le même malaise. (...) Ça me questionne parfois avec les jeunes. On a régulièrement des stagiaires et c'est vrai que ça nous questionne. On s'aperçoit qu'avec les stagiaires, il y a une perméabilité. »

Ainsi, malgré la perplexité de travailleurs sociaux « classiques », chez certains intervenants sociaux, il semble, en effet, que le « tabou sécuritaire » a aujourd'hui disparu donnant alors le sentiment que ces acteurs ont totalement intériorisé le fait qu'au sein de leur mission, ils doivent, notamment, participer à la pacification sociale de territoires et de populations turbulentes ou considérés comme à risque. Ces intervenants sociaux sont donc passés de logiques de protection, de prévention, d'émancipation et d'insertion des personnes et des groupes en difficulté à des logiques de vigilance sociale et sécuritaire au service du maintien de l'ordre. Or, pour de nombreux travailleurs sociaux qualifiés, la dilution du social dans le sécuritaire menace alors leur professionnalité combinant, notamment, des compétences professionnelles et techniques (connaissance, rigueur, créativité...) avec des valeurs humaines (respect de l'individu considéré comme un acteur capable de transformation) et démocratiques (croyance en des actions de solidarité et de justice facteurs de changement social).

Dans ce contexte, le besoin de reconnaissance des travailleurs sociaux explique donc aussi la relation ambivalente que des intervenants sociaux développent avec les élus locaux : ils s'en rapprochent lorsque ceux-ci leur apportent du soutien et de la légitimité et s'en éloignent quand ils remettent en cause leur identité et leurs pratiques professionnelles spécifiques. En effet, si des intervenants sociaux se placent parfois en retrait vis-à-vis des opérateurs et des dispositifs de prévention de la délinquance, c'est notamment que parce que cela peut fragiliser leur identité professionnelle. Dans la pratique, la contribution d'intervenants sociaux à des « systèmes locaux de gestion des risques » incluant des acteurs issus de divers horizons professionnels, notamment des milieux de la sécurité et du secteur marchand, peut donc remettre en question le fondement même de leur professionnalité. Au-delà de la diversité des actions psycho-socio-éducatives de soutien à la fonction parentale au sein desquels les intervenants sociaux sont engagés, la plupart des professionnels sociaux rencontrés nous ont, en effet, signifié que la « confidentialité » est la clé de voûte de travail relationnel qu'ils mènent avec les familles. Pour autant, des intervenants sociaux ayant également des difficultés à penser les transformations du social et le sens de leur action (hétéronomie), certains d'entre eux sont aussi tentés de personnaliser les causes des difficultés rencontrées par leurs « usagers », de se replier sur des missions de contrôle social et de moralisation des conduites et surtout, d'être en proie à toutes les instrumentalisation politico-institutionnelles, notamment à l'échelle locale. En fait, de nombreux intervenants sociaux sont face à un paradoxe : on leur demande de promouvoir l'intégration sociale de leurs usagers (finalité politique) en agissant au niveau individuel (traitement psycho-relationnel), alors que très souvent, les personnes qu'ils accompagnent sont en difficulté parce qu'elles subissent les mutations socio-économiques, non pas parce qu'elles sont des « individus souffrants » affectés par des problèmes psychologiques. Dans ces conditions, comme nous l'avons déjà évoqué, les interventions sociales risquent alors de renforcer la norme d'« internalité ».

Réactions et « contre-conduites » des familles et des intervenants sociaux face à « moralisation punitive »

Face aux épreuves générées par l'organisation actuelle de la parentalité, tant du côté des familles que des intervenants sociaux, au sein du « nouvel » espace du soutien à la fonction parentale dans les quartiers

populaires, notre enquête souligne, néanmoins, que des acteurs sociaux (familles, intervenants sociaux) ont des capacités de réactions pouvant s'apparenter à des « contre-conduites » décrites par Michel Foucault et réinterrogées par Didier Vrancken (2011 : 19) : « Foucault identifiait – parfois succinctement – des possibilités de contre-conduites au sein même de la raison gouvernementale. Il relevait ainsi dans le cadre du pouvoir pastoral, des contre-conduites conçues comme formes de résistance, de disqualification du pouvoir. » Les « contre-conduites subjectivistes » observées chez certains acteurs du champ de la parentalité peuvent en fait s'inscrire dans une dynamique de re-conflictualisation/re-subjectivation développée, en particulier, par Alain Touraine (2005) pour comprendre les logiques d'action des nouveaux mouvements sociaux depuis la sortie de l'ère industrielle. En effet, dans la société post-industrielle, Touraine voit dans la « conflictualisation » des rapports sociaux un moyen de construire de la cohésion sociale et d'émanciper les individus. L'enjeu du conflit central est désormais directement relié à l'émergence d'un mouvement social non plus porté par des mouvements fortement constitués mais par des individus et des groupes disparates. Les luttes de ces « nouveaux mouvements sociaux » en appellent à différentes identités culturelles et sociales pour résister à de nouvelles formes de domination technocratiques. Ceux-ci cherchent surtout à influencer l'organisation de la vie sociale afin qu'elle réponde à leurs besoins propres mais aussi qu'elle reconnaisse leur subjectivité. Par conséquent, le conflit favorise la production d'un mouvement social qui au-delà du « retour de l'acteur », au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, est bientôt confondu avec le concept de « sujet ». Dans l'optique d'Alain Touraine, être sujet, correspond à la possibilité de se construire soi-même, de produire ses propres choix en développant des dimensions de subjectivité en articulant plusieurs logiques d'action dans un espace de conflit. La démarche de conflictualisation/subjectivation plébiscitée par Touraine a donc pour principal objectif de faire reculer les phénomènes de violence, notamment la violence subjective, qui sont bien souvent le résultat de la faiblesse du conflit et de processus de non-reconnaissance de l'Autre. Lutter contre les violences nécessite donc que les conflits s'expriment dans des espaces de régulation et de négociation où tous les acteurs impliqués dans des rapports conflictuels puissent se construire comme sujet.

Dans cette perspective, du côté des familles, nous avons donc vu que des « groupes de parents » ne supportant plus l'infantilisation dont ils étaient l'objet au sein des structures chargées de les encadrer a finalement conduit à leur subjectivation/émancipation collective : « Moi, je suis le professionnel et vous (l'« usager-parent »), vous êtes le pauvre qui ne s'en sort pas » (Travailleur social lors d'un « *focus group* »). Des parents révoltés face au mépris de leurs revendications de « reconnaissance » et aux relations dissymétriques entretenues par des intervenants sociaux ont finalement entraîné une rupture avec le centre social avec lequel ils étaient en lien et à la création d'une association de parents autogérés. Or, lorsque les parents s'organisent de façon autonome, nous avons également constaté que, généralement, ils ne sont pas reconnus par les autorités publiques et les institutions socio-éducatives de leur commune qui s'en méfient. En outre, ils peuvent également être considérés par les « prestataires de parentalité » patentés comme des concurrents potentiels. Ainsi, au regard de leur expérience, des parents considérant que, bien souvent, la parentalité vendue par les travailleurs sociaux est un « concept creux », ont soulevé le fait que, dorénavant, ils refuseraient que les intervenants sociaux les entraînent dans un processus d'« injonction paradoxale » où les relations d'aide et de contrôle se confondent (enfants/parents en danger/dangereux) : alors que les professionnels sociaux enjoignent les parents à s'autonomiser, lorsque, finalement, ces derniers y parviennent et s'organisent seuls, ces mêmes professionnels voient cette émancipation comme un risque de perte de contrôle sur les familles et un affaiblissement de leur légitimité à les encadrer. Dans ce cadre, Didier Vrancken (2010) a donc raison de souligner que bien que s'appuyant sur une « gouvernementalité de la parole », ce qu'il nomme « le nouvel ordre protectionnel » porte en lui ses propres contradictions en ce sens qu'il met en scène des « usagers » sommés d'interagir et de se gouverner par eux-mêmes se qui les rend aussi plus difficiles à neutraliser : « L'usager, souvent muet dans la configuration précédente, est dorénavant appelé être un usager de la parole et, par voie de conséquence, à rendre cette parole active en la faisant circuler dans ses réseaux et également au sein de ses services. Mais les mots peuvent produire de nombreux effets parfois inattendus. L'usager peut potentiellement s'en servir et produire une parole perturbatrice, contestatrice, voire irrévérencieuse. Appelé à gouverner par lui-même, le sujet peut aussi apprendre à se défier du gouvernement, véritable hantise du politique. Fondamentalement, dans de nombreuses situations, les usagers font preuve d'une capacité à opiner, concéder, acquiescer face à l'aide contrainte mais ils n'en demeurent pas moins libres d'adhérer ou non à la vérité apparente du dispositif proposé. (...) derrière le caractère uniformisant du terme « usager » se cache une large palette de

comportements allant de l'acceptation passive de l'intervention à l'entretien de contre-conduites passant par la ruse... ».

Du côté des intervenants sociaux, dans la « nébuleuse » de la parentalité, nous avons vu que des professionnels sociaux développent aussi des « contre-conduites », des formes de contournement, voire de résistance aux logiques d'injonction, de stigmatisation et d'étiquetage des « mauvaises familles », des « mauvais parents » et des « mauvais jeunes ». Comme le note Didier Vrancken (2011), les professionnels « ne sont plus de simples auxiliaires de politiques sociales négociées en amont, au niveau national, politiques devant percoler auprès des citoyens. Ils sont devenus des intermédiaires en position de plus en plus inconfortable face au pouvoir politique, face aux institutions et aux réseaux, face aux autres professionnels, face aux usagers. (...) De plus en plus sollicités, les intervenants sociaux ne savent plus « où donner de la tête ». Face à cette situation professionnelle complexe, à géométrie très variable, les positionnements des intervenants varient fortement, se faisant tantôt alliés fidèles de la raison instrumentale tantôt échos et relais de la parole des usagers, allant jusqu'à rejoindre l'action militante dans les quartiers, les réseaux citoyens. » Ainsi, pour mener à bien des actions « psycho-socio-éducatives » de soutien à la fonction parentale « bienveillantes », nous avons vu que des acteurs sociaux mettent en œuvre des stratégies individuelles et collectives leur garantissant d'agir dans le respect de « références déontologiques » favorables à l'établissement d'une relation de confiance avec leurs « usagers » (revendications de l'anonymat, du non-mandat, de la libre adhésion, du secret professionnel, organisation spontanée de séances d'analyses de pratiques au sein desquelles se construit une culture professionnelle collective, etc.). Dans cette optique, lors de séances d'intervention sociologique, un travailleur social ayant longtemps agi au sein de l'aide sociale à l'enfance affirme qu'il a « horreur des stigmates » et qu'il s'organise donc pour garantir l'anonymat des familles avec lesquelles il travaille : « Si on partage l'information nominative, ça me paraît un bon chemin pour la stigmatisation. Les actions que l'on mène avec le REAAP se situent dans une démarche qui est bien différente. Je travaille beaucoup à développer les lieux parent-enfant et pour moi, la valeur la plus forte d'un lieu d'accueil parent-enfant, c'est l'anonymat. Et les gens s'en saisissent bien comme ça, comme un lieu où, enfin, ils ne sont pas hyper connus de la PMI. Tant que je pourrais me bagarrer pour préserver ça, je le ferais. » Un autre intervenant social travaillant pour un département souligne que face aux mécanismes de « conditionnement social » que son employeur souhaite de plus en plus lui faire jouer, il dépense alors beaucoup d'énergie pour contourner ces logiques : « Il y a beaucoup de choses que je ressens de plus en plus au quotidien comme étant une tentative à m'amener à quelque chose, avec la volonté derrière que je le re-décline au niveau des gens en leur disant : « Vous n'êtes pas dans le cadre, vous n'êtes pas dans les lignes. » (...) Moi, je vais donc développer beaucoup d'énergie pour essayer de contourner, d'aménager ce cadre que l'on me demande de mettre en place. »

Nous avons également vu que des intervenants sociaux de « *front office* » résistent aux logiques de responsabilisation, de culpabilisation, voire de pénalisation parentale promues par certains pouvoirs publics locaux en refusant, notamment, de considérer prioritairement, des causes psychologiques, culturelles, voire « ethno-raciales » (la fameuse « culture de la pauvreté ») pour expliquer les difficultés éducatives de certaines familles. En effet, nous avons vu que des acteurs sociaux continuent d'affirmer la primauté des facteurs socio-économiques pour expliquer la plupart des dysfonctionnements des familles des classes populaires défavorisées. Ces mêmes acteurs contrecarrent alors les logiques de « moralisation punitive » en façonnant des interactions singulières basées sur des relations sociales de respect, de reconnaissance réciproque, de contre-stigmatisation favorables au développement de la subjectivation (rapport de soi à soi), de l'esprit critique et de l'émancipation des personnes améliorant ainsi les rapports sociaux. En effet, pour contre-balancer la violence produite par la mobilisation politico-institutionnelle « hyper-responsabilisatrice » enjoignant les parents des classes populaires de participer à leur auto-contrôle, des acteurs sociaux de « *front office* » (notamment des « pacificateurs indigènes ») développent des modalités d'intervention et d'interrelation spécifiques basées, non pas sur l'imposition d'un rapport social de domination cherchant à imposer des comportements normatifs, mais plutôt structurées à partir d'une reconnaissance réciproque d'« individus-sujets ». Dans cette optique, ces acteurs sociaux cherchent alors à occuper une posture d'autorité (basée sur la reconnaissance des acteurs avec lesquels ils tissent des liens) plutôt qu'une position de pouvoir autoritaire et stigmatisant. En fait, à partir de leurs expériences propres, ces acteurs ont compris que la gestion autoritaire de rapports sociaux de domination était contre-productive et génératrice de phénomènes de violence, d'abord pour les populations visées par les logiques

de responsabilisation individuelle mais également pour les acteurs sociaux chargés de mettre en œuvre ces dispositifs, notamment lorsque des personnes se révoltent. Cependant, pour briser le cercle vicieux de ces « politiques d'activation » des familles des milieux populaires, nous avons constaté que ces acteurs de terrain sont contraints de produire une forme de « sur-engagement » personnel extrêmement épuisant qui peut les entraîner dans une relation d'aliénation et d'assujettissement. Néanmoins, l'orientation et les convictions professionnelles de ces acteurs sociaux engagés dans des actions de prévention et d'accompagnement social montre qu'il est toujours possible, malgré la forte expansion des logiques sécuritaires sur les logiques socio-éducatives émancipatrices, de dissocier le soutien à la fonction parentale d'actions de pacification, d'inhibition des phénomènes de délinquance et de gestion des turbulences urbaines.

Bibliographie

- Autès, M., *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod, 1999.
- Bauman, Z., *La vie en miettes. Expérience postmoderne et moralité*, Rodez, le Rouergue, 2003.
- Bauman, Z., *L'amour liquide. De la fragilité des liens entre les hommes*, Rodez, le Rouergue, 2004.
- Bauman, *La société assiégée*, Rodez, le Rouergue/Chambon, 2005.
- Bockel, J.-M., *La prévention de la délinquance des jeunes*, Ministère de la justice et des libertés, Rapport à Monsieur le Président de la République, novembre 2010.
- Boisson, M., « Petit lexique contemporain de la parentalité » *Informations sociales*, n° 149 septembre-octobre 2008.
- Boisson, M., Verjus, A., *La parentalité, une action citoyenne. Une synthèse des travaux récents sur le lien familial et la fonction parentale (1993-2004)*, Dossier d'étude n°62 de la CAF, novembre 2004.
- Boucher, M (dir.), *De l'égalité formelle à l'égalité réelle. La question de l'ethnicité dans les sociétés européennes*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- Boucher, M., *Turbulences, contrôle et régulation sociale. Les logiques des acteurs sociaux dans les quartiers populaires*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Boucher, M., « Travail social, intervention sociale et pacification sociale. D'un projet d'intégration et de contrôle à une action d'émancipation ? », *Recherches Sociologiques*, Volume XXXV, n°3, 2004, p. 137-151.
- Boucher, M., « Turbulences, contrôle et régulation sociale. Les logiques des acteurs sociaux dans les quartiers populaires », *Déviance et Sociétés*, vol. 27, n°2, 2003.
- Boucher, M., « Pour une sociologie des turbulences et de leur régulation » in M. Boucher (sous la dir.), *Penser les questions sociales et culturelles contemporaines : quels enjeux pour l'intervention sociale ?*, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale, 2010, p. 195-208.
- Boucher, M., *Turbulences. Comprendre les désordres urbains et leur régulation*, Paris, Téraèdre, coll. Réédition, 2010.
- Boucher, M., « L'ethnicité au service de la pacification sociale » in *Diversité* (Ville, Ecole, Intégration), n°158, septembre 2009, p. 178-184.
- Castel, R., *La montée des incertitudes. Travail, protections, statuts de l'individu*, Paris, éd. Seuil, 2009.
- Castel, R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.
- Chauvière, M., « La parentalité comme catégorie de l'action publique », *Informations Sociales*, n°149, Paris, CNAF, 2008, pp.16-29.
- Cousin, O., Rui, S., *L'intervention sociologique. Histoire(s) et actualité d'une méthode*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.
- Donzelot, J., « Le social de compétition » in *Esprit*, n°349, novembre 2008, p. 51-77.
- Donzelot, J., *La police des familles*, Paris, Editions de Minuit, 1977.
- Donzelot, J., Wyvekens A., *La magistrature sociale. Enquête sur les politiques locales de sécurité*, Paris, La Documentation Française, 2004.
- Donzleot J., Mevel C., Wyvekens A., *Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Paris, Seuil, 2003.
- Dubet, F., *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil, 2002.
- Dubet, F., *Les inégalités multipliées*, La Tour d'Aigues, de l'Aube, 2000.
- Dubet, F., Wieviorka, M. (dir.), *Penser le sujet. Autour d'Alain Touraine*, Paris, Fayard, 1995.
- Foucault, M., *Sécurité, territoire, population. Cours au collège de France, 1977-1978*, Paris, Gallimard/Seuil, Hautes Etudes, 2004.
- Honneth, A., *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Le Cerf, 2000.

- Jablonka I., *Les Enfants de la République. L'intégration des jeunes de 1789 à nos jours*. Paris, éd. du Seuil, 2010.
- Lagrange, H., *Le déni des cultures*, Paris, Seuil, 2010.
- Malochet, V., *Aide à la parentalité. Etude sur la politique régionale de soutien aux structures porteuses de projet (2000-2010)*, IAU Île-de-France, février 2011.
- Martuccelli, D., *Dominations ordinaires*, Paris, Balland, 2001.
- Martuccelli, D., de Singly, F., *Les sociologies de l'individu*, Paris, Armand Colin, 2009.
- Martuccelli, D., *La société singulariste*, Paris, Armand Colin, 2010.
- Neyrand, G., préface de l'ouvrage, Barras, C., *Les groupes de parole pour les parents*, De Boeck, 2009.
- Oblet, T., *Défendre la ville*, Paris, éd. Puf, 2008.
- Pioli, D., «Le soutien à la parentalité: entre émancipation et contrôle», *Sociétés et jeunesse en difficulté* [En ligne], n°1 | printemps 2006, mis en ligne le 23 octobre 2006, Consulté le 09 mars 2010. URL: <http://sejed.revues.org/index106.html>
- Poutignat, P., Streiff-Fenart, J., *Théories de l'ethnicité*, Paris, Puf, 1995.
- Retière, J-N., « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire » in *Politix*, vol. 16, n°63, 2003, p. 121-143.
- Rocher, G., *Introduction à la sociologie générale* (tome I), Montréal, Presses universitaires de Montréal, 1968.
- Rosanvallon, P., *La nouvelle question sociale*, Paris, Seuil, 1995
- Simmel, G., *Le conflit*, Paris, Circé, 1995.
- Touraine, A., *Critique de la modernité*, Paris, Fayard, 1992.
- Touraine, A., *Production de la société*, Paris, Seuil, 1973.
- Touraine, A., *La voix et le regard*, Paris, Seuil, 1978.
- Touraine, A., *Un nouveau paradigme. Pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, Paris, Fayard, 2005.
- Touraine, A., Khosrokhavar, F., *La recherche de soi. Dialogue sur le sujet*, Paris, Fayard, 2000.
- Touraine, A., *Le retour de l'acteur*, Paris, Fayard, 1984.
- Valls, M., *Sécurité. La gauche peut tout changer*, Paris, Du moment, 2011
- Vrancken, D., *Le nouvel ordre protectionnel*, Lyon, Parangon, 2010.
- Vrancken, D., « De la mise à l'épreuve des individus au gouvernement de soi » in *Mouvement*, n°65, printemps 2011, p. 11-25.
- Wieviorka, M., *La différence*, Paris, Balland, 2001.
- Wieviorka, M., *La violence*, Paris, Balland, 2004.